



ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire

Dépôt: Monsieur Fernand Kartheiser

Concerne : Campagne référendaire

Luxembourg, le 29 avril 2015

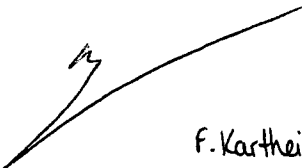
Motion

La Chambre des Députés

- Saluant le fait que de nombreuses communes et écoles organisent des séances d'information ou des débats publics en vue du référendum consultatif du 7 juin 2015,
- Convaincue que de tels débats ou séances d'information doivent se dérouler dans des conditions équitables, équilibrées et démocratiques,
- préoccupée par le fait que certaines communes permettent exclusivement aux partisans d'un des deux points de vue de s'exprimer en public
- regrettant que la loi ne prévoit encore aucune procédure ou instance permettant de veiller au respect des principes démocratiques de base dans le contexte d'une campagne référendaire,

invite le Gouvernement

- à faire un appel aux instances publiques et notamment aux communes et aux écoles de respecter une stricte neutralité dans l'organisation des séances d'information et des débats qu'elles prévoient dans le cadre du référendum consultatif du 7 juin et de toujours veiller à une représentation équilibrée et à un débat équitable entre les deux points de vue
- à saisir la Chambre des Députés d'un projet de loi précisant les modalités et procédures à observer dans le cadre d'une campagne référendaire.



F. Kartheiser